

Communiqué de presse

L'UNPS propose un « professionnel de santé repère » pour une prise en charge globale de la personne âgée en perte d'autonomie

Afin de mieux organiser les interventions des professionnels de santé et de celles des acteurs de l'aide à domicile, l'UNPS propose la mise en place d'un « professionnel de santé repère » chargé de la coordination, d'une part, entre les professionnels de santé et, d'autre part, avec les acteurs des secteurs social et médico-social; la synthèse médicale restant du ressort du médecin traitant. Ce professionnel de santé, pouvant être un médical ou un paramédical, sera désigné en accord avec la personne âgée, son médecin traitant et ses aidants naturels.

Il s'agit de mettre en place une coordination de proximité au plus près des besoins de la personne avec la garantie du respect de la liberté de choix par la personne de ses intervenants.

L'UNPS rappelle que la perte d'autonomie ne peut se traiter hors du trajet de santé. Les personnes âgées dépendantes souffrant d'une ou plusieurs pathologies chroniques, l'intervention des acteurs de l'aide à domicile doit s'inscrire en continuité du suivi médical (et non l'inverse).

L'UNPS s'inquiète de l'orientation prise en faveur d'une approche structuro-centrée dans le cadre du grand débat national. L'UNPS rappelle que les professionnels de santé libéraux démontrent tous les jours leur capacité d'adaptation et de prise en charge de la personne âgée sans discrimination liée à la pathologie ou au degré de dépendance.

Par ailleurs, le professionnel de santé apparaît le plus apte à réagir de manière précoce et proportionnée aux signaux d'alerte d'une future détérioration de l'état de la personne ou d'une évolution des besoins de cette dernière.

L'UNPS considère donc que ce dispositif de professionnel de santé repère constitue une réponse, à partir de l'existant, à l'insuffisance de coordination entre les différents acteurs et à l'absence d'un interlocuteur unique tant demandé par la personne âgée et son entourage.

Position de l'UNPS dans le cadre du débat national sur la dépendance : http://www.unps-sante.org/IMG/pdf/Position_UNPS_perte_d_autonomie_juin_2011.pdf

Contact presse : Alain BERGEAU – Président – 06 80 25 96 34